

Objet : Budget général – Décision modificative 2

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MANTEL. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL). WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Absents : MMES MM. COUTAZ. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget général de la CCLA :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-VVERTESOUGEY106-87 : VOIE VERTE SOUGEY GUE DES PLANCHES	0,00 €	110 737,62 €	0,00 €	0,00 €
R-238-VVERTESOUGEY106-87 : VOIE VERTE SOUGEY GUE DES PLANCHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 737,62 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	110 737,62 €	0,00 €	110 737,62 €
R-10222-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €
R-1641-325 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	110 737,62 €	700 000,00 €	810 737,62 €
Total Général		110 737,62 €		110 737,62 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget général de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

